



DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE MANIFESTATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

1. Pour consulter les **disponibilités**, le **règlement d'utilisation** et **réserver une salle** : www.chatel-st-denis.ch (ou au 021/948 22 02, Mme Martine Cogli)
2. Annoncer la manifestation au minimum **2 mois avant**. **Hors délai, le dossier ne sera pas traité.**
3. La demande doit être transmise signée au *Service technique communal, Av. de la Gare 33, 1618 Châtel-St-Denis* ou à secretariat.technique@chatel-st-denis.ch

Nom de la manifestation :

Type de manifestation :

Privée (manifestation **sans** transactions financières)

Publique (manifestation **avec** transactions financières)



Une **demande de patente k** pour la vente de boissons, tombola, loterie, etc. doit obligatoirement être complétée sur le site egov.fr.ch

Société / organisateur :

Personne responsable (majeure, engagée à être présente durant la manifestation et ayant des compétences décisionnelles)

Nom:

Prénom :

Rue, n°:

NPA localité:

Téléphone :

E-mail:

Date de naissance :

Assurance RC : oui non compagnie :

Lieu : Lieu déjà réservé : oui non

Description de la manifestation :

Univers@lle : salle de spectacle foyer

Halle triple : salle 1 salle 2 salle 3 foyer

Centre sportif du Lussy : salle Dent de Lys

Place Gare à vous

Autre :

Cantine (taille et emplacement) :m x.....m

Site internet spécifique à l'événement : oui non

WWW.

Date :

Du au début àheure(s) fin àheure(s)


Fréquentation (estimation) : personnes par jour ou sur la durée de la manifestation

..... véhicules par jour ou sur la durée de la manifestation

Publicité :

Pose de bâches publicitaires : oui (**compléter le formulaire ad hoc**) non

Services communaux prendre contact avec les services **au minimum 30 jours** avant la manifestation.

 Les frais suivants sont à la charge de l'organisateur :

- livraison de container-s par la Voirie = CHF 20.-/container (livraison comprise)
- évacuation déchets par la Voirie = CHF 40.-/container
- fermeture de route-s = facturée par la Police cantonale
- livraison de tables et bancs (USL), des bancs de marché et des chaises sur le territoire communal = forfait de CHF 100.-
- électricité (sauf lors de locations de salles) = décompte effectif
- taxes de séjour = décompte effectif

Service de la voirie 079 557 04 31	<input type="checkbox"/> oui	réservation du matériel de manifestation uniquement en ligne : www.chatel-st-denis.ch		<input type="checkbox"/>
Service des forêts 079/623 16 92	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Service des eaux 021/948 22 03	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> arrivée d'eau	<input type="checkbox"/> évacuation eaux usées	<input type="checkbox"/>
Police communale 021/948 22 17	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> panneau routier	<input type="checkbox"/> x vauban-s/barrière-s	<input type="checkbox"/> fermeture de route
	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Service bâtiments 021/948 22 07	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> PSS (taxes de séjour effectives)	<input type="checkbox"/>	
Service du feu	Veuillez adresser votre demande à info@bataillon-sud.ch			

Les infrastructures seront équipées selon les [exigences de l'ECAB](#).

Transmis à la Commune pour accord le :

Conditions lues et approuvées Signature (uniquement si envoi papier):

----- NE PAS REMPLIR -----

Préavis du Département technique communal : favorable défavorable

Séance de coordination avec les chefs de service souhaitée. Contact :

Contrôle feu par le spécialiste communal en protection incendie obligatoire

Services de circulation et parcage organisés par vos soins

Fermeture de la route exigée par la Police communale

.....

Conseil communal de Châtel-St-Denis : pris acte le

<input type="checkbox"/> Autorisation accordée	<input type="checkbox"/> Autorisation sous conditions particulières : <input type="checkbox"/> Voir remarque(s) du service technique communal <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Manifestation refusée
---	--	---

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic :



Charles Ducrot

Le Secrétaire général :

Olivier Grangier